



Rapport (3/3) suite à la demande d'indemnisation du sieur Destombes au titre des dommages de guerre. Position approximative des casemates, en 1921

Référence du document reproduit :

- **Illies, affaire Destombes** [1922-1923] (AD Nord ; 10RA 837)

IVR32_20175900712NUCA

Auteur de l'illustration : Jean-Marc Ramette

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général ; (c) Département du Nord - Archives départementales

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation